



CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal 3
Assemblée du 15 décembre 2025

MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Séance plénière ordinaire 2025 - 2028

DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR

Date et heure	Lundi 15 décembre 2025, de 20h00 à 22h00			
Lieu	Salle des « Pas perdus » – École des Plantys			
Présences	Président de la Municipalité	Pierre-Michel Venetz	PMV	DC
	Vice-président de la Municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR
	Conseiller municipal	Daniel Roh	DR	PLR
	Conseiller municipal	Gérald Glassey	GG	DC
	Conseiller municipal	Sandrine Germanier	SG	DC
	Conseiller municipal	Olivier Cottagnoud	OC	AV
	Conseillère municipale	Fatima Meylan	FM	AV
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF	
	Membre – Présidente du Conseil général	Cindy Papilloud	CP	DC
	Membre – Vice-président du Conseil général	Alexandre Roh	AR	PLR
	Membre – Secrétaire du Bureau	Gisèle Locatelli	LG	AV
	Membre - Chef de groupe	Pietro Falco	PF	DC
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV
	Membre – Chef de groupe	Christian Rey	CR	UDC
	Membre – Rapporteur COGEST	David Blanchet	DB	PLR
	Membre - COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV
	Membre	Johnatan Bonnaz	BJ	DC
	Membre – Supp. COGEST	Thierry Carey	CT	UDC
	Membre - COGEST	Ismet Ciftci	CI	DC
	Membre	Jean-Paul Cotter	CJP	DC
	Membre - Président écoles	Michel Declercq	MD	DC
	Membre - Édilité	Adem Durakovski	AD	DC
	Membre - Édilité	Chloé Fontannaz	CF	DC
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	DC
	Membre – COGEST	Tiffany Géroudet	TG	DC
	Membre	Julien Girod	JG	AV
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	DC
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR
	Membre – COGEST et écoles	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR
	Membre – Président Édilité	Raphaël Roh	RR	AV
	Membre - COGEST	Dylan Sanderson	DS	DC
	Membre -- écoles	Gaudiane Söderberg	GS	DC
	Membre - Édilité	David Voltolini	AC	PLR
	Membre - Édilité	Pierre-Alain Vouillamoz	PAV	PLR
	Membre – Président COGEST	Frédéric Walter	FW	UDC
	Membre – Rapporteur écoles	Arnaud Zufferey	AZ	AV
	Membre – Rapporteur Édilité	Raphaël Zwimpfer	RZ	DC
Excusé	Membre - Chef de groupe	Yannick Berner	YB	PLR

Ordre du jour:

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 octobre 2025
- 3 Coefficient d'impôts et taux d'indexation
 - Présentation par l'exécutif
 - Discussion et vote
- 4 Présentation du plan financier 2027-2030
 - Message de l'exécutif
- 5 Budget 2026
 - Présentation par l'exécutif
 - Rapport de la commission de gestion
 - Discussion et vote
- 6 Postulat Bonnaz sur les vestiaires du stade des Plantys
- 7 Information de la part de l'Exécutif
- 8 Divers

BIENVENUE

La Présidente du CG, Mme Cindy Papilloud, adresse ses cordiales salutations à l'assemblée et convoque les membres du CM et du BCG avant l'ouverture de la séance pour une éventuelle modification de l'ordre du jour. Après débat, la présidente déclare ouverte la séance plénière ordinaire. M. Yannick Berner est excusé et supplié par Mme Monique Roh comme cheffe de groupe. Le CG peut valablement délibérer avec 29 Conseillers généraux présents.

Une minute de silence est accordée en hommage à M. Pierre-Alain Morard, décédé récemment, ami et ancien Conseiller général très investi dans sa commune.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification de l'ordre du jour : selon l'art. 25 du RCG, d'entente avec le CM, des modifications peuvent être présentées par le Bureau.

La secrétaire du Bureau relit l'ordre du jour actuel auquel une modification sera ajoutée. Il s'agit d'un postulat qui figurera au point 6 de l'ordre du jour. Tous les groupes entrent en matière. En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour avec sa modification est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tacitement à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2025

Tous les groupes entrent en matière.

Sans autre remarque, le PV du 13 octobre 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le PV de la séance plénière extraordinaire du 13 octobre 2025 est accepté à l'unanimité

3. COEFFICIENT D'IMPÔTS ET TAUX D'INDEXATION

• Présentation par l'exécutif

M. Pierre-Michel Venetz présente le message du CM du 20 novembre 2026 concernant les décisions fiscales 2026 (document transmis avec la convocation adressée par email aux conseillers généraux). Il invite les membres de l'assemblée à valider les décisions fiscales 2026, telles que proposées dans le message précité.

• Discussion et vote

Pour le coefficient d'impôt maintenu à 1.15, tel que proposé par le CM :

Tous les groupes entrent en matière.

Le coefficient d'impôt est accepté à l'unanimité par 28 voix

Pour le taux d'indexation des revenus imposables, tel que proposé par le CM :

Tous les groupes entrent en matière.

Le taux d'indexation est accepté à l'unanimité par 28 voix

Remarque de MRR : alors que la commune rencontre des difficultés financières la masse salariale de l'administration communale a augmenté de 65% en l'espace de 10 ans (de 2025 à 2025) avec une population passée de 5800 Hab. à 7400 Hab. durant cette période. Avez-vous des stratégies pour limiter cette inflation de la masse salariale ?

Réponse de PMV : les tâches communales doivent être effectuées à la satisfaction des citoyens. Il est normal que l'augmentation de la population vétrozaine s'accompagne d'un renforcement des effectifs de l'administration communale. Une réflexion est constamment menée au sein du CM pour optimiser la masse salariale.

4. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2027- 2030

Tous les groupes entrent en matière.

• **Message de l'exécutif**

PMV rappelle à l'assemblée que le plan financier 2027-2030 établi le 16 octobre 2025 a été transmis aux conseillers généraux avec la convocation par email en vue de la présente séance et qu'il s'agit avant tout d'un instrument d'information et de planification.

Remarque de PAV : concernant la planification 2026 – 2030, PAV s'interroge sur la pertinence du montant de 2 M prévu pour la rénovation du bâtiment communal et demande des précisions sur l'articulation d'un tel montant.

Réponse de PMV : il s'agit d'une projection à la suite des éléments fournis par l'assurance. Les devis reçus par les corps de métier pour les travaux présentent des différences de budget importantes qui nécessitent l'intervention d'un médiateur. De plus, le bâtiment était déjà cinquantenaire avant le sinistre et une remise aux normes actuelles est nécessaire, notamment en ce qui concerne le chauffage. A ce jour le montant n'a pas encore été finalisé avec l'assurance. Avec un montant projeté à 2 M, on devra passer par un crédit d'engagement.

Sans autre remarque, la Présidente considère le point 4 comme traité et terminé.

5. BUDGET 2026

La Présidente rappelle en préambule à l'assemblée qu'un exemplaire du budget 2026 a été transmis aux Conseillers généraux avec la convocation à la présente séance, de même que des documents explicatifs du CM et le rapport de la COGEST. Le vote du budget se fera rubrique par rubrique.

• **Présentation par l'exécutif**

PMV commente les principaux éléments contenus dans le message du CM établi le 16 octobre 2025 sur le budget 2026.

L'analyse des comptes par la COGEST ayant débouché sur une proposition d'acceptation à l'unanimité des cinq membres présents, le CM demande au CG - au terme de l'analyse par dicastère - de bien vouloir approuver le budget tel que soumis et l'autoriser à contracter les emprunts utiles à la réalisation des tâches prévues.

La parole n'étant pas demandée sur la présentation du budget 2026, la Présidente passe la parole aux chefs de groupe. Tous les groupes entrent en matière.

• **Rapport de la COGEST**

DB commente le rapport final pour le budget 2026 établi le 17 novembre 2025, résultat de l'examen par la COGEST du projet de budget de la Municipalité pour 2026. Il commence par les propos introductifs.

Aucune remarque n'étant formulée sur les propos introductifs, la présidente procède à la discussion dicastère par dicastère d'abord sur les comptes de fonctionnement et ensuite sur ceux des investissements du budget 2026.

• **Discussion et vote**

Les 2 amendements déposés au budget 2026 ainsi que les prises de position de la COGEST et du CM ont été transmis en temps utile aux Conseillers généraux. Les 2 amendements seront présentés et votés au fur et à mesure du déroulé du budget 2026.

Les comptes de fonctionnement

Compte 0290.3160.00 – Amendement déposé par le groupe AV – Rubrique immeubles administratifs

Montant budgétisé 40'000 CHF, montant amendé 16'000 CHF, différence 24'000 CHF.

Présentation de HMC : l'AV demande la suppression de la location de la salle Concordia par la commune pour un montant de 2000 CHF par mois en dépit du fait que la salle paroissiale ne soit plus disponible. Des solutions peuvent être trouvées avec les salles disponibles restantes de la commune. La COGEST approuve l'amendement.

Réaction de GG : la salle paroissiale avait un taux d'occupation effectif de 80% de sorte que la salle Concordia constitue une solution de remplacement idéale au service de la collectivité au centre de la commune avec le confort supplémentaire du parking à proximité. Et les autres salles de la commune offrent peu de disponibilités.

Réaction de HMC : rien n'empêche la commune d'utiliser ponctuellement la salle Concordia au lieu de la louer à l'année.

Suite à la demande de CR, le vote à bulletin secret a été accepté à plus d'un dixième des membres présents.

L'amendement de l'AV sur le compte 0290.3160.00 est accepté par 17 voix contre 11

Les comptes d'investissement

Question de HMC sur le compte 6150.5010.0057 – Rue du Pré-Fleuri

Le montant budgétisé à 150'000 CHF permettra-t-il de terminer la route, soit la dernière couche de goudron, une fois les travaux sur l'eau potable terminés.

Réponse de GG : les travaux à Pré-fleuri seront effectivement bouclés en 2026.

Compte 6170.5060.00 – Amendement déposé par le groupe PLR – Véhicule TP

Montant budgétisé : 63'000 CHF, montant amendé 0,00 CHF

Présentation de DV : il s'interroge sur l'opportunité de l'acquisition d'un tel véhicule dans une période financière annoncée difficile. Existe-t-il une stratégie concernant les travaux à externaliser ou une solution de mutualisation de la dépense ?

Réaction de JG : un audit avait été demandé lors de la dernière législature sur ce point (résultat inconnu ?) et le prix élevé du véhicule mérite une réflexion approfondie sur la pertinence de cette acquisition.

Réponse de GG : il s'agit ici d'un remplacement de véhicule, l'actuel étant peu pratique et peu fonctionnel. Le véhicule choisi est électrique et offre de multiples fonctionnalités. Il présente un pont basculant contrairement à l'actuel, ce qui permet d'économiser du personnel. Il est destiné à l'entretien des espaces verts et des bords de route pour une utilisation quotidienne. L'actuel véhicule arrivait au terme du leasing et pouvait être racheté à sa valeur résiduelle (pas opportun). Autre point : le partage des véhicules techniques entre plusieurs communes pose un problème de planning dans l'utilisation et de répartition des coûts en cas de réparation.

Tâches externalisées de la commune effectuées par des professionnels : abattage des arbres, curage des canalisations, dépotoirs, fauche des canaux, collecte des déchets alimentaires.

Réaction de PF : quels sont les problèmes du véhicule actuel ?

Réponse de GG : l'empattement, la grandeur du pont, le passage infaisable entre les routes et les trottoirs.

Réaction de HMC : les tâches qui devaient être externalisées avec l'ancien véhicule pourront-elles être effectuées avec le nouveau véhicule ?

Réponse de GG : non, les tâches externalisées déjà citées le resteront.

Réaction de PAV : Avez-vous utilisé un véhicule qui n'était pas adéquat par rapport aux travaux à faire pendant toute la durée du leasing ?

Réponse de GG : l'évolution sur le territoire communal a été considérable depuis 5 ans, ce qui explique que la commune a désormais besoin d'un autre type de véhicule.

Réaction de CR : le véhicule actuel aurait-il encore une utilité si l'amendement était accepté ?

Réponse de GG : non, il n'a plus d'utilité, raison pour laquelle il n'y aucun intérêt de le garder à la valeur résiduelle du leasing.

La séance est interrompue afin que les groupes puissent se concerter avant le vote. CR demande le vote à bulletin secret. Remarque de PMV : il est acquis dès lors que le premier objet a déjà été soumis à bulletin secret.

L'amendement du PLR sur le compte 6170.5060.00 est refusé par 14 voix contre 13 pour et 2 absentions

La lecture du budget 2026 étant terminée, la Présidente invite DB à présenter les propos conclusifs de la COGEST dans son rapport final. Celle-ci invite l'exécutif à mettre en œuvre dès le début de l'année prochaine des mesures concrètes visant à maîtriser et réduire les dépenses non liées.

La COGEST procédera à une analyse approfondie des comptes 2025 en prévision de la validation du budget 2027.

Malgré les difficultés financières auxquelles la commune devra faire face durant les prochaines années, la COGEST recommande d'approuver le budget 2026.

Le budget 2026 de la commune de Vétroz est accepté à l'unanimité

La Présidente remercie la COGEST pour le travail fourni et le respect des délais parfois serrés. Le fonctionnement de cette première législature a été impeccable.

6. POSTULAT BONNAZ SUR LES VESTIAIRES DU STADE DES PLANTYS

Suite au retour du SAIC sur l'amendement déposé par M. Jonatan Bonnaz concernant les vestiaires du stade des Plantys et le local matériel, à savoir, l'irrecevabilité de la proposition d'amendement, un postulat (en remplacement de l'amendement) a été déposé en ce jour. Il est présenté par JB :

JB relève en substance que suite au retrait de son amendement, le dépôt de son postulat- soutenu par de nombreux Conseillers généraux sur une base non-partisane - vise la poursuite du projet des vestiaires sur des bases solides afin que les meilleures solutions puissent être trouvées pour le site des Plantys en concertation avec la Municipalité. Le site ne dispose actuellement plus des infrastructures suffisantes pour répondre à la réalité sportive dans la commune ; or il rassemble la majorité des jeunes de la commune aussi bien en semaine que le week-end. Le projet s'inscrit ainsi dans une démarche au service de la collectivité, du sport, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

AZ : il soutient le projet qui fait la part belle à la mixité dans le sport. Le groupe AV s'associe au postulat.

CR : soutient le projet au nom de l'UDC. Soulève le problème de l'intimité entre les filles et les garçons qui doit être pris en compte.

PF : soutient le projet au nom du DC.

PMV : demande au CG d'éviter les postulats de dernière minute qui risquent de perturber le bon déroulement des séances. A titre personnel, il se montre favorable au projet, le postulat permettant de l'étudier.

DR en charge des sociétés locales soutient aussi le projet puisqu'il est porté par l'ensemble des groupes politiques de la commune.

MRR soutient le projet au nom du PLR et salue l'esprit de collégialité sur ce projet accueilli par l'ensemble des groupes politiques.

Le postulat Bonnaz est accepté à l'unanimité

7. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

PMV remercie la Présidente pour le travail réalisé durant cette année en faveur de la population vétrozaine ainsi que celui de la COGEST. Il relève être très attentif à la maîtrise des coûts financiers. Il souhaite à tous des belles fêtes de fin d'année et invite les membres de l'assemblée à partager un encas et l'apéro offert par la caisse du CG.

FM souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous et rappelle sa disponibilité pour toute question éventuelle au cours de l'apéro.

DR commente le succès de la fête de Noël au village organisée le week-end dernier avec l'ASOV en partenariat avec l'APEV et l'amicale des pompiers de la Lizerne.

En ce qui concerne EcoBois, la décision a été prise au CM d'abaisser la quantité de dépôt à 500 kg par personne par année (avant 2000 kg). Après analyse, il appert que 76% des usagers déposent des quantités inférieures à 500 kg par année, 12% des usagers déposent entre 500 kg et 1 tonne et 11% déposent entre 1 à 2 tonnes. L'année 2026 sera une « année test » avec pour objectif final de baisser la

taxe pour tout le monde. La taxe de base se monte actuellement à 100 CHF par personne. L'accès à la déchetterie ne sera plus autorisée pour les entreprises avec la carte communale, lesquelles doivent gérer elles-mêmes leurs déchets.

OC mentionne dans le domaine de l'environnement que le projet des meunières arrive à son terme au bout de 3 ans de travaux. Il s'est agi de renaturer et de remettre en eau plusieurs km d'anciennes meunières communales. Devisé à 280'000 CHF, le projet a été subventionné dans sa quasi-totalité par des fonds (cantonal, fond suisse du paysage et Alpiq SA).

Dans le domaine de l'énergie, les communes de Conthey, Ardon, Vétroz ont décidé de créer une communauté électrique locale – CEL, une par commune. Le concept vise à regrouper producteurs et consommateurs au sein d'une commune pour le partage de l'énergie sans passer par OIKEN. En lien avec le projet de CEL, le CM propose une collaboration avec Innnergia SA qui finance la transition énergétique des communes pour éviter à celles-ci de recourir à l'emprunt. Un message, accompagné de documents, sera transmis prochainement au BCG pour préavis via les commissions spécialisées (COGEST et édilité) avec un retour attendu pour la fin de février 2026.

SG rappelle qu'il y a ce samedi le concert des deux fanfares du village à la salle de Bresse à 19h et la remise des mérites sportifs et culturels. Elle nous invite à y participer et souhaite de belles fêtes à tous.

FP se félicite de la réalisation du jardin pédagogique et du budget voté pour le renouvellement du matériel numérique nécessaire à la mise en conformité avec les législations supérieures votées l'an dernier. S'agissant de la salle de Bresse qui nécessite des transformations, le CM privilégie une étude globale des problèmes du bâtiment, de sorte à déterminer le coût total et identifier les travaux urgents à entreprendre et les autres mesures à envisager par la suite. Il remercie la direction des écoles pour l'excellente collaboration et les activités en faveur des enfants. En ce qui concerne les structures d'accueil, le budget alloué en 2026 permettra notamment l'introduction du portail numérique pour la gestion des inscriptions. Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

GG L'année prochaine sera consacrée en particulier à la sécurité et au réseau d'eau communal. Il remercie pour la confiance accordée cette année et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

8. DIVERS

La Présidente remercie les présidents de commissions ainsi que les chefs de groupe pour la transmission des décomptes des heures des Conseillers généraux.

Elle rappelle la sortie du Conseil général qui sera prévue le **vendredi 4 septembre 2026**.

Dates des prochains plénum :

- 9 mars 2026 – plénum extraordinaire
- 15 juin 2026 – plénum pour les comptes 2025
- 12 octobre 2026 – plénum extraordinaire
- 14 décembre 2026 – plénum pour le budget 2027

CR: l'UDC a appris qu'un rapport sur les travaux publics qui aurait dû être transmis à la COGEST lors de la dernière législature ne l'a pas été et demande qu'il soit finalement transmis. D'autre part, la présentation à la COGEST du rapport Vicario a été différée et souhaite l'accès prochain à ce rapport.

TC: au vu des difficultés financières de la commune, souhaite que le CM se penche sur ses frais de fonctionnement. Il plaide pour l'étude d'une révision à la baisse des indemnités des Conseillers généraux, un plafonnement pour les repas des commissions, une limitation des frais de sortie du CG. A titre personnel TC renonce à toute indemnité qui lui serait due durant toute la durée de la législature.

La Présidente remercie le CG pour ses interventions et clôture la séance. Elle souhaite à tous de magnifiques fêtes de fin d'année et remercie pour le travail effectué et la disponibilité de chacun au terme de cette première année de législature.

La Présidente clôture la séance à 22h

Ainsi fait à Vétroz, le 8 février 2026.

Cindy Papilloud
Présidente du Conseil général



Gisèle Locatelli
Secrétaire du Conseil général

G. Locatelli